

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL116

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 7, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à harmoniser les rédactions des alinéas 6 et 7.